

publicitenuelle

Publié le 01 novembre 2013 à 00h00 | Mis à jour à 08h57

Sondage: la garde partagée bien vue par les Québécois



La garde partagée obtient jusqu'à 82% de la faveur des répondants quand des enfants de 6 à 12 ans sont en cause. Seule exception: les enfants de 2 ans et moins, qui devraient être confiés à la mère, selon 61% des répondants.

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE



[Louise Leduc](#)

La Presse

Pas moins de 87% des Québécois sont d'avis que les gens se séparent trop facilement. Ils sont cependant très favorables à la garde partagée, et ils estiment que les enfants vivant dans une famille recomposée peuvent s'épanouir aussi bien que les autres.

C'est ce qui ressort d'un sondage Léger réalisé à la demande des chercheurs Marie-Christine Saint-Jacques, Élisabeth Godbout et Daniel Turcotte, de l'Université Laval, qui ont élaboré le questionnaire.

Quand un couple n'arrive pas à régler ses difficultés, seuls 6 Québécois sur 10 croient que la séparation est

généralement la meilleure solution.

«La norme de la famille intacte demeure importante», note Marie-Christine Saint-Jacques, professeure à l'École de service social de l'Université Laval.

Néanmoins, 73% des personnes sondées estiment que les conflits entre les parents, et non la séparation, constituent la plus grande source de douleur pour les enfants.

Les Québécois sont par ailleurs très favorables à la garde partagée, qui «devrait être privilégiée sans égard à l'âge et au sexe des enfants et des adolescents», peut-on lire dans le rapport écrit par la firme de sondage.

La garde partagée obtient jusqu'à 82% de la faveur des répondants quand des enfants de 6 à 12 ans sont en cause. Seule exception: les enfants de 2 ans et moins, qui devraient être confiés à la mère, selon 61% des répondants.

Quels facteurs devraient déterminer les modalités de garde? En premier lieu, les compétences parentales de chacun, disent 69% des répondants. Suivent le «droit des parents à voir les enfants» (37%) et le temps que chacun des parents a consacré à l'enfant avant la séparation (22%). Pas moins d'un Québécois sur cinq croit que la responsabilité de chacun des parents dans la séparation devrait être prise en compte.

La famille recomposée, ça va

Trois Québécois sur quatre sont d'avis que les enfants vivant dans ce type de famille peuvent tout aussi bien

s'épanouir que les autres.

Cela dit, quand on demande aux Québécois de nommer les adjectifs qu'ils associent à la famille recomposée, ils répondent le plus souvent par des mots négatifs. Ainsi, la famille recomposée apparaît comme «complexe» (64%) et «stressante» (56%), alors que l'on considère plutôt que les familles intactes sont «stables» (72%), «sécurisantes» (69%) et «normales» (45%).

«Il est quand même frappant de voir que la famille intacte est si bien perçue, alors qu'on voit tant de séparations», note Marie-Christine Saint-Jacques, de l'Université Laval.

Enfin, une majorité de Québécois croit que les beaux-parents devraient avoir plus de droits. Pas moins de 66% des répondants estiment qu'un beau-parent qui prend soin de l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe devrait avoir le droit de consulter avec lui un médecin pour un problème de santé mineur, d'aller chercher le bulletin ou d'autoriser une sortie scolaire de l'enfant. Cependant, la moitié des gens estiment qu'un beau-parent ne devrait pas avoir le droit de décider d'une opération médicale importante.

En cas de séparation, les deux tiers des répondants (66%) croient qu'un beau-parent qui a vécu pendant une longue période avec un enfant devrait avoir un droit de visite.

Ce sondage web a été réalisé par la firme Léger du 26 février au 11 mars 2013 auprès d'un échantillon non probabiliste représentatif de 1202 Québécois âgés de 18 ans et plus.